

### Renseignements

Pour toute demande de renseignement complémentaire, n'hésitez pas à venir nous rencontrer au 15 rue Ginguéné,

à nous appeler au **02 99 65 48 09** ou à nous écrire, par courriel, à l'adresse [guenaelle-garnier@cerclepaulbert.asso.fr](mailto:guenaelle-garnier@cerclepaulbert.asso.fr)

# centre de loisirs / GINGUENÉ



**PROJET PEDAGOGIQUE**

**2021-2022**

**CERCLE PAUL BERT- SECTION GINGUENE**

## **Préface**

Usagers de l'A.L.S.H. (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) du Cercle Paul Bert Ginguené, ce document est destiné à vous présenter nos objectifs éducatifs, notre approche pédagogique et notre fonctionnement. Si, toutefois, il ne répond pas à toutes vos questions, n'hésitez pas à communiquer avec nous. N'hésitez pas non plus à nous formuler vos propositions vis-à-vis de l'ALSH, notre but étant de vous offrir un service de qualité répondant à vos attentes et besoins et surtout à ceux de vos enfants.

## **Les valeurs et les objectifs éducatifs de l'ALSH du Cercle Paul Bert Ginguené**

- L'ALSH du CPB Ginguené est un lieu éducatif associatif complémentaire à la famille et à l'école. Il propose un cadre pédagogique permettant à l'enfant d'apprendre en s'amusant, au sein d'un groupe regroupant des enfants de 5 à 13 ans.

- Le projet pédagogique de l'ALSH vise à favoriser le développement physique, cognitif et social de l'enfant et sa prise d'autonomie à travers sa participation à une expérience de vie collective et à des activités de groupe.

- C'est donc un lieu de rencontre, de plaisir et de convivialité. C'est aussi un lieu d'éveil, de découverte et d'expérimentation. C'est, enfin, un lieu de solidarité, de participation, de coopération et d'échange.

## **Les principes pédagogiques de l'ALSH**

- L'ALSH du CPB Ginguené s'adresse à tous les enfants de 5 à 13 ans. Ce fonctionnement sur le multi-âge vise à favoriser l'intergénérationnel et le vivre ensemble.

- L'ALSH du CPB Ginguené propose un cadre pédagogique basé sur un groupe d'enfants de taille moyenne permettant, chaque fois que possible, aux enfants de se regrouper selon leurs capacités, besoins, affinités et centres d'intérêt plutôt que sur la base de l'âge, favorisant ainsi la convivialité, la coopération et la participation.

- L'ALSH propose un cadre collectif ouvert, démocratique, laïque et participatif, respectueux des attentes, besoins et capacités individuelles et collectives des enfants, permettant ainsi l'expression, la prise en compte et le développement de tous et chacun.

- L'ALSH est un lieu d'apprentissage de l'autonomie et de la responsabilité par le jeu, par l'expérimentation et par la collectivité. Il propose donc aux enfants des activités et un cadre de vie quotidienne leur permettant d'être acteurs de leurs loisirs.

- Le projet de l'ALSH et de ses animateurs a pour objectifs une ouverture sur le monde, un accès à la culture pour tous. Il place chacune de ses actions dans les valeurs de l'éducation populaire.

## La journée-type

L'A.L.S.H. du CPB Ginguéné accueille les enfants de 8h15 à 18h15, chaque mercredi et durant les périodes de vacances scolaires (excepté sur la période du mois d'août et lors d'une semaine à Noël).

La journée-type se déroule ainsi :

### **8h15-9h30 Temps libre**

Les enfants peuvent arriver à l'ALSH entre 8h15 et 9h30 pour participer à ce temps informel.



**« Les parents sont fortement incités à accompagner leur enfant jusqu'à l'ALSH. Dans le cas contraire, le CPB Ginguéné décline toute responsabilité en cas d'accident. »**

Durant ce temps, les enfants ont le choix entre différentes activités, à pratiquer seuls ou en groupe, entre enfants ou avec un adulte : jeux de société, dessin, livres, jeux de construction... C'est un temps de liberté, de détente et de convivialité favorable à la rencontre et à l'amusement.

### **9h30-10h Réunion de vie de groupe**

À la fin du temps libre, l'équipe et les enfants se réunissent pour échanger autour de la vie du groupe, de la journée à venir et des animations au programme. Il s'agit d'un temps d'expression, de participation, de proposition et de débat qui vise à favoriser le dialogue, la cohésion du groupe et l'émergence d'idées et de projets. Définition des groupes : mise de la table, vaisselle, balais.

La réunion se termine par la constitution des groupes d'activité pour la matinée.

### **10h-11h30 Activités du matin**

Les enfants de l'ALSH ont le choix de participer aux différentes activités et animations proposées dans le cadre du programme d'animation, selon leurs envies.

**Les animations mises en place et proposées au groupe d'enfants sont fortement inspirées par les envies et demandes de ceux-ci dans un souci de respect du besoin et des envies de chacun. Les temps de réunion du matin et une boîte à idées ont été mis en place dans cet objectif de liberté d'expression et de choix de l'enfant.**

### **11h30-12h Temps libre**

Un temps libre et de retour au calme avant le repas est consacré à la rencontre des enfants après leur atelier. Ce temps permet également de finir les animations du matin de manière échelonnées afin d'éviter les rassemblements trop violents juste avant le moment du repas.

### **11h30-12h Préparation du réfectoire par un groupe volontaire (mise de la table...)**

### **12h-13h Repas**

Après les activités, les différents groupes se réunissent pour le repas du midi.

Le repas est un temps de convivialité, d'échange et de participation. Tout au long du repas, les enfants sont sollicités par l'équipe pour aider à mettre et débarrasser la table (et pour effectuer le service), sur la base du volontariat mais aussi dans un esprit de participation égalitaire. Enfants et animateurs de l'A.L.S.H. mangent ensemble. Sauf exception, le repas se déroule au foyer du CPB Ginguéné pour le groupe des Guépards et dans la salle Pen Duick pour le groupe des Ouistitis.

### **13h-13h30 Rangement et nettoyage du foyer et de la Salle Pen Duick (Groupe volontaire)**

### **13h-13h30 Temps libre**

Comme le temps libre du matin, le temps libre du midi est un temps calme, où chaque enfant peut pratiquer diverses activités, de façon autonome.

Pour le groupe des Ouistitis un temps calmes dans la chuchoterie leurs est proposé.

Les enfants inscrits pour l'après-midi rejoignent l'A.L.S.H. à partir de 13h30 et jusqu'à 13h45

### **13h45-14h Réunion de vie de groupe**

Cette réunion permet de faire, collectivement, le bilan de la matinée écoulée et de présenter l'après-midi à venir. Elle permet aussi aux enfants qui n'étaient pas présents durant la réunion du matin d'être informés des sujets débattus le matin et d'exprimer des idées et propositions.

### **14h-15h30 Activités de l'après-midi**

Les enfants de l'ALSH ont le choix de participer aux différentes activités et animations proposées dans le cadre du programme d'animation, selon leurs envies.

**Des enfants inscrits à des ateliers peuvent bénéficier d'un encadrement grâce à un système de passerelle entre l'ALSH et les ateliers.** Suivant l'activité proposée à l'ALSH, ils peuvent se voir proposer un temps libre encadré par un animateur ainsi qu'une animation sportive permanente et encadrée par un animateur spécialiste ou spécialisé.

### **15h45 Préparation du goûter par un des animateurs (et par un Groupe volontaire lorsque le protocole sanitaire nous le permettra de nouveau)**

### **16h-16h30 Goûter**

Après le goûter, les enfants bénéficient d'un temps libre.

### **16h30-17h Rangement et nettoyage par les animateurs (et Groupe volontaire) ou temps libre.**

### **17h-18h15 Départ échelonné des enfants**

Les enfants autorisés à quitter seuls peuvent partir dès l'heure convenue. L'heure précise à partir de laquelle un enfant est autorisé à quitter seul doit être mentionnée sur le dossier d'inscription. Toute modification exceptionnelle ou durable de cette heure doit être précisée au responsable de l'ALSH par un écrit daté et signé.

**La liste précise des personnes autorisées à venir chercher un enfant doit être indiquée sur le dossier d'inscription. Toute modification de cette liste doit être précisée au responsable de l'ALSH par un écrit daté et signé.**

**En cas de retard après 18h15, nous demandons aux parents de nous en avvertir au numéro suivant 02.30.31.98.98. En cas de retards répétés, nous facturerons à la famille, le surcoût engendré par le temps de garde supplémentaire.**

### **Le programme d'animation**

Le programme d'animation présente les activités et animations prévues pour la période scolaire ou pour la période de vacances scolaires à venir. Ce programme est **indicatif** et est modulable. L'équipe se réserve la possibilité de le modifier de façon exceptionnelle en fonction des envies des enfants ou en fonction d'autres facteurs (météo, absence d'animateur).

Le programme d'animation élaboré par l'équipe d'animation et par les enfants, propose des activités socioculturelles, physiques, techniques et ludiques variées. Il vise à permettre aux enfants de découvrir de nouveaux lieux, de rencontrer de nouvelles personnes, de vivre des expériences collectives et de participer à la vie de la cité. Les animations et activités proposées valorisent la coopération, l'expérimentation, la participation et l'expression.

Le programme d'animation s'adresse aux parents, car il contient des informations pratiques (horaires des sorties, matériel à prévoir...), autant qu'aux enfants. **Il est disponible à l'accueil du CPB, au centre de loisirs et sur notre site internet [cpbginguene.fr](http://cpbginguene.fr).**

### **Inscriptions au Centre de loisirs**

**Il est nécessaire d'être adhérent du Cercle Paul Bert pour s'inscrire à l'ALSH du CPB Ginguéné. L'adhésion au Cercle Paul Bert est annuelle et peut être effectuée dans toutes les sections du CPB.**

**Les inscriptions à l'ALSH ont lieu directement au CPB Ginguéné ou par internet, auprès de Guénaëlle, responsable du secteur enfance. [enfance.ginguene@cerclepaulbert.asso.fr](mailto:enfance.ginguene@cerclepaulbert.asso.fr)**

**Sauf spécification contraire sur le programme d'activités, il est possible de s'inscrire jusqu'au jour même de l'activité, dans la limite des places disponibles (sauf pour les sorties payantes ex : piscine).**

### **Grille des tarifs :**

**Les inscriptions ne sont prises en compte que lorsque le dossier d'inscription (téléchargeable sur notre site internet) est complet et que l'ensemble des factures précédentes ont été réglés.**

Pour la période scolaire, il est aussi possible de s'inscrire l'année complète (forfait), à la demi-journée ou à la journée, avec ou sans repas.

Durant les périodes de vacances scolaires, il est possible de s'inscrire à la semaine, à la demi-journée ou à la journée, avec ou sans repas. Les inscriptions se font via notre site web.

Durant toute l'année, il est possible de s'inscrire ponctuellement, à la demi-journée ou à la journée, avec ou sans repas dans la limite des places disponibles. Cependant, le nombre d'enfants pouvant être accueillis à l'ALSH est limité par la réglementation relative aux accueils de mineurs et par nos choix pédagogiques. **Le CPB Ginguéné se réserve donc le droit de refuser une inscription ponctuelle pour ces raisons.**

### **Tarifs**

Il est nécessaire d'être adhérent du Cercle Paul Bert pour s'inscrire à l'ALSH. L'adhésion est annuelle et coûte **25 €** par personne, du 1er septembre au 31 août.

Il peut être demandé une contribution exceptionnelle pour certaines activités (piscines, bowling, cinéma...). Cela sera alors précisé sur le programme d'activités. Pour cela il est nécessaire d'inscrire votre enfant sur la liste prévue à cet effet et disponible auprès de la directrice du centre de loisirs.

Les repas sont facturés **4 €**. Tout repas commandé sera facturé.

**En cas d'absence prévue merci d'annuler le repas l'avant-veille (lundi) avant 16h au plus tard.**

Toute inscription annulée moins de 24 heures avant la date de l'activité concernée ne sera pas remboursée sauf sur présentation d'un justificatif (Certificat médical...).

Les tarifs sont calculés en fonction du quotient familial.

En cas de non règlement de facture après une première relance, le CPB se réserve le droit de ne plus accueillir l'enfant.

## Repas du midi

	<b>1/2 journée</b>	<b>1/2 journée</b>	<b>Forfait année 1/2 journée</b>	<b>Forfait année journée</b>	<b>Forfait semaine vacances</b>
T6 > 2001	<b>9€</b>	<b>12.50€</b>	<b>256€</b>	<b>352€</b>	
T5 1601 à 2000	<b>8€</b>	<b>12€</b>	<b>256€</b>	<b>352€</b>	
T4 1201 à 1600	<b>6€</b>	<b>9€</b>	<b>192€</b>	<b>272€</b>	
T3 901 à 1200	<b>4€</b>	<b>6,50€</b>	<b>128€</b>	<b>192€</b>	
T2 601 à 900	<b>3.50€</b>	<b>4€</b>	<b>112€</b>	<b>128€</b>	
T1 < 600	<b>2.80€</b>	<b>3€</b>	<b>90€</b>	<b>96€</b>	<b>10€</b>

**Il est possible de manger à l'ALSH, à condition d'en avvertir la responsable l'avant veille avant 16h.**

Les repas sont fournis par une entreprise de restauration collective (Ansamble). Il s'agit de repas livrés chauds, complets et prenant en compte, au besoin, les éventuelles restrictions alimentaires liées aux allergies ou à certaines convictions religieuses ou philosophiques.

Un menu est affiché à l'entrée de l'ALSH, à l'attention des parents et des enfants. Fourni par notre prestataire, il est indicatif et ne mentionne pas les modifications éventuelles liées aux restrictions alimentaires.

**Il est nécessaire de fournir un certificat médical pour qu'une allergie soit prise en compte.**

## Goûter

Chaque après-midi, l'A.L.S.H. fournit un goûter aux enfants présents, il n'est donc pas demandé aux familles d'en prévoir.

**En cas d'allergie alimentaire, il pourrait être demandé aux parents de fournir un goûter, certaines allergies étant difficile à prendre en compte.**

## Baignades

Les baignades en mer sont encadrées et surveillées et se dérouleront dans le respect de la réglementation en vigueur. La responsable de l'ALSH possède le BNSSA (*Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique*) et sera présente sur chaque baignade.

Pour les baignades à la piscine, elles se dérouleront dans le respect de la législation en vigueur.

## Droit à l'image

Les enfants peuvent être pris en photos lors des activités de l'ALSH. Ces photos resteront en interne et ne seront jamais diffusées à l'extérieur de l'association.

## Equipe

L'équipe d'animation de l'ALSH est constituée d'une directrice et d'animateurs. L'équipe est chargée de l'encadrement des enfants et de l'animation des activités dans la prise en compte du projet pédagogique.

Les membres de l'équipe d'animation sont qualifiés en conformité avec la réglementation sur les accueils de mineurs.

Cette année, l'équipe est constituée de :

- Guénaëlle, responsable enfance, BPJEPS LTP, PSC1, SST, Carte pro
- Gaëlle, Maxime, Enzo, Éric, Anas animateurs BAFA
- Sophie volontaire en service civique
- Des animateurs spécifiques
- Stagiaires BAFA lors des vacances scolaires

Des animateurs supplémentaires peuvent être recrutés en fonction des effectifs afin de tenir nos engagements pédagogiques et la réglementation en vigueur.

## **Soins et médicaments**

L'équipe d'animation comporte au moins un membre titulaire de la formation Prévention et Secours Civique de niveau 1, seul autorisé à pratiquer les premiers soins et des interventions mineures.

L'ALSH est en contact avec un médecin généraliste proche du CPB Ginguené en cas de besoin.

**Chaque enfant inscrit à l'ALSH doit fournir une preuve de vaccination et avoir une Fiche Sanitaire de Liaison complétée, datée et signée, avant sa première participation. Tout problème de santé notable doit y être notifié, pour garantir la sécurité de l'enfant et faciliter une prise en charge adaptée de l'enfant.**

**L'équipe d'animation ne peut pas donner de médicament à un enfant mais peut, à la demande d'un parent et à condition de disposer d'une ordonnance médicale, effectuer le suivi d'un traitement médical en cours.** L'enfant s'administre lui-même son traitement, sous la supervision d'un membre de l'équipe titulaire de la formation PSC1.

**Tout médicament introduit à l'ALSH doit être identifié au nom/prénom de l'enfant et déposé au responsable de l'ALSH dès l'arrivée de l'enfant.**

Tout incident et intervention de santé concernant un enfant sont notifiés dans un document à cet effet, conformément à la réglementation en vigueur. **Tout incident et intervention seront aussi signalés au responsable de l'enfant dans les plus brefs délais. En cas d'urgence, le CPB Ginguené prendra toutes les mesures nécessaires.**

**En cas de comportement violent ou inadapté à la vie en collectivité, la directrice en informera le directeur d'équipement. Ils prendront ensemble la décision concernant les suites à donner (RDV avec la famille, recadrage...)**